

ACADÉMIE
DE LYON

UNIVERSITÉ DE FRANCE

INSPECTION ACADÉMIQUE
DE
SAONE-ET-LOIRE

2812

Mâcon, le 24 août 1888
7 Sept 88



Monsieur le Préfet

La Commune de Saint-Berain-sur-Dheune dont la population est de 1366 habitants, possède comme établissements scolaires une école publique de garçons, une école privée de filles, une école maternelle privée.

D'après les termes de la loi du 30 octobre 1886 elle doit avoir une école publique de filles.

Les deux écoles privées sont insuffisantes; en effet l'école de filles ne peut recevoir que 79 élèves sur 129 d'âge scolaire; il y a 140 enfants âgés de 2 à 6 ans, et l'école maternelle ne peut en contenir que 70.

Une école publique de filles est donc d'une nécessité absolue à Saint-Berain-sur-Dheune.

Pour l'établir, il faut construire.

La construction serait élevée pour les garçons et l'école des garçons actuelle servirait aux filles après appropriation complète.

L'école des garçons est tout à fait mauvaise; les deux salles de classe ne sont pas assez vastes; elles ont ensemble 96 m² pour 118 élèves; elles sont

A Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, à Mâcon.

approuvé
10 7 1888
Goussier

très malsaines; le plancher est pourri; l'air et la lumière n'y arrivent qu'en quantité insuffisante.

M. le Maire avec lequel M. l'Inspecteur primaire de Chalon-sur-Saône s'est entretenu à ce sujet partage cette manière de voir; il a déjà soumis la question au Conseil municipal, mais il a rencontré une vive opposition, et il pense qu'une mise en demeure par l'Administration produirait un salutaire effet.

Je vous ^{prie} ~~serais~~ en conséquence ^{de vouloir bien vous inspirer} reconnaissant ~~de~~ ^{de ces indications} ~~et~~ ^{vous} bien inviter la municipalité de Saint-Berain-sur-Dheune à construire une maison pour servir d'école de garçons et à approprier le local actuel pour une école publique de filles, local dont l'interdiction peut s'imposer d'un moment à l'autre.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

L'Inspecteur d'Académie,

E. Fleury